

# CYCLOMONTAGNARDE DE HAUTE SAVOIE-ANNECY



6-7 JUIN 2026

## « RÈGLEMENT »

**CODEP 74 : COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE HAUTE SAVOIE**

97A, Avenue de Genève  
74000 ANNECY

Les conditions définies ci-après s'appliquent dès l'inscription à l'épreuve :

### 1. PRÉSENTATION

La Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie est une épreuve vélo de route qui propose 4 parcours :

- Un parcours Cyclo Montagnard sur 1 jour 'Sportif' 218 km ou 2 jours 'Randonneur' 108 km + 110 km
- 3 circuits découvertes 35-75-102km

Cette épreuve vous fera découvrir les vallées, les montagnes alpines, des paysages pittoresques et inattendus ainsi que les plus belles routes savoyardes.

### 2. ORGANISATION

Cette nouvelle Cyclo Montagnarde est organisée par le Comité Départemental de cyclotourisme de la Haute-Savoie (CODEP 74 FFVELO).

### 3. PROGRAMME

Vendredi 5 Juin 2026 : Retrait des dossiers de 12h à 21h : Espace Rencontre 39 Route de Thônes 74940 Annecy-le-Vieux (Départs et Arrivées)

Samedi 6 Juin 2026 : Retraits des dossiers de 6h30 à 19 heures.  
Départs groupés le matin entre 7h00 et 10h00 depuis Annecy-le-Vieux.

Dimanche 7 Juin 2026: Retrait des dossiers à partir de 3h30  
Départ le matin à partir de 4h00 jusqu'à 7h 00 depuis Annecy-le Vieux pour les participants à l'épreuve Cyclo Montagnarde 'Sportif' 1 jour, après vérification de l'éclairage et du port du gilet par l'organisation.  
Clôture de la journée à 19h00.

### **3. BIS**

Pour les 3 parcours « découverte », le samedi et le dimanche : les Départs se feront à partir de 7h 30.

Pour les parcours VTT du samedi et du dimanche, les Départs se feront à partir de 7H30.

### **4. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non-licenciés, à partir de 16 ans (option Randonneur), 17 ans Sportif.  
Autorisation parentale écrite pour les mineurs au 6 juin 2026.

Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire. (éclairage et gilet pour le parcours Sportif), se reporter au paragraphe 8 : ÉQUIPEMENT.
- Avoir fourni lors de l'inscription en ligne les documents obligatoires.
- Être au minimum âgé(e) de 16 ans (pour l'épreuve C.M. Randonneur) (année de naissance faisant foi) et 17 ans pour l'épreuve Sportif.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de participants. Dans ce cas, le participant se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

### **5. INSCRIPTION**

L'inscription à l'épreuve se fait via le site Internet : <https://cyclomontagnarde-annecy.com> Le règlement s'effectue par paiement en ligne ou par courrier.

Pour confirmer définitivement l'engagement, vous devrez valider les conditions suivantes :

- Licence valide
- Paiement effectué
- Pour les mineurs une autorisation parentale devra être envoyée

**Une majoration de 10€ sera effectuée sur le tarif initial pour une inscription après le 18/05/2026 (sauf parcours Découvertes).**

Il n'y a pas de remise supplémentaire pour les clubs ou autres associations.

Tout engagement est ferme et définitif.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente randonnée devait être modifiée, écourtée ou annulée.

## 6. CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossiers se fera le vendredi 5 juin de 12h00 à 21h00 à Annecy-le-Vieux sur présentation de la validation d'inscription. Le retrait des dossiers pourra également se faire le matin même de votre départ.

La plaque de cadre est à mettre sur le vélo.

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant l'épreuve, il est impératif de vous signaler à l'arrivée.

Il est formellement interdit de quitter l'événement sans avoir signalé ce fait à l'organisation. Aucun remboursement ne sera consenti suite à un abandon.

## 7. MATÉRIEL

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

Tous les vélos sont acceptés (tandems, VAE homologué ...) mais le participant est responsable de la parfaite adéquation de son vélo avec la difficulté de l'épreuve.

## 8. EQUIPEMENT

VÉLO : un vélo de route est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

**PROTECTIONS** : La participation à la Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie requiert les protections et l'équipement suivants :

- Casque obligatoire ;
- Téléphone conseillé ;
- Couverture de survie conseillée;
- Gants, lunettes vivement conseillés

Tout participant se présentant sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

## **9. BAGAGES**

Tout bagage doit être identifiable avec le numéro de dossier, une étiquette sera distribuée. Le matériel est de la responsabilité du participant.

Le poids du bagage ne devrait pas dépasser 6 kg. Une vérification du poids des bagages pourrait être effectuée.

## **10. PARCOURS**

Les tracés seront matérialisés par des flèches.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. À titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, ou une rivière infranchissable ...

Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit durant la Cyclomontagnarde.

## **11. SÉCURITÉ**

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via les numéros de téléphone de l'organisateur, ou de composer directement le 18 ou le 112 à partir de votre mobile, si l'urgence l'impose.

Même si tous les efforts sont faits pour que tout se déroule parfaitement, notamment du point de vue de la sécurité, l'organisation ne saurait être tenue pour responsable de tout accident ou incident survenu lors de l'épreuve.

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « individuelle accident » et de vérifier que votre police d'assurance comprend bien cette garantie.

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel, y compris le vélo, ou équipements individuels dans les circonstances de cette manifestation.

Étant donné l'importance des distances à parcourir, il est impossible de sécuriser tous les carrefours. Avec des routes ouvertes à la circulation, il est donc impératif de respecter le code de

la route. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation, respecter les propriétés privées et l'environnement.

Pour votre sécurité, il est impératif de franchir les TAPIS électroniques positionnés le long du parcours.

## 12. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les participants.

## 13. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à la Cyclo Montagnarde de Haute Savoie-Annecy des 6 et 7 Juin 2026, chaque cycliste autorise expressément les organisateurs de l'événement à utiliser, faire utiliser, reproduire, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe, indirecte ou forme dérivée de la manifestation.

Et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales.

## 14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de décocher la case prévue sur le bulletin d'inscription.

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et tout manquement à ce dernier, entraînera l'exclusion immédiate du participant.



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE**  
**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**

COMITÉ REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE ALPES

97a, avenue de Genève – Maison départementale des sports & de la vie associative  
74000 ANNECY

